



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11/09/2023**

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b></p> <p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers Présents : 13</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b></p> <p><b>Début de séance : 20h30</b></p> <p><b>Fin de séance : 22h03</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 4 septembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Périddy, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p><b>Excusés :</b> Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Hervé Lacroix à Sandrine Boillot, Marlène Benoit à Laurent Poncet</p> <p><b>Secrétaire :</b> Francis Meuterlos</p>
--	--

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE LOCAL PROFESSIONNEL  
DES PERRIÈRES**

CONVOCAION  
LE 04 09 2023

Invitée à présenter le dossier, Lucie Rousselet Jurcevic indique qu'un professionnel a sollicité l'occupation du local des Perrières pour y installer un cabinet de psychologie.

AFFICHAGE LE

M. le Maire propose de mettre en place une convention précaire, pour permettre à un praticien de s'installer et de contacter également d'autres professionnels de services ou paramédicaux.

26 SEP. 2023

Le loyer proposé est de 1000 € mensuels, hors charges.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- approuve la mise en place d'une convention d'occupation précaire pour l'installation de professions médicales et paramédicales selon les besoins de la population.
- Fixe le montant du loyer à 1000 € nets mensuels, hors charges.
- Autorise le Maire à signer les documents en découlant.

Pour le Maire empêché,  
le 26 ad joint  
Samuel Périddy

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com